Jean François CAUSERET Etablissement horticole de LOMME (59)

LE PROBLEME DU SUJET EN JAPONAIS

1 - INTRODUCTION : LE PROBLEME DU SUJET EN LINGUISTIQUE GENERALE

La notion de sujet est fortement polysémique. Il est donc nécessaire de préciser les valeurs qu'on lui donne pour pouvoir poser correctement le problème en japonais.

On peut distinguer trois valeurs dominantes de la notion de sujet :

- distinction SUJET (ou mieux, THEME) / PROPOS (ou mieux RHEME) du point de vue de la visée communicative : il s'agit du clivage entre ce dont parle le locuteur et l'information que le locuteur apporte relativement à ce thème ;
- distinction logique SUJET/PREDICAT : clivage entre l'élément dont telle propriété est assertée et l'assertion de cette propriété ;
- distinction SUJET/VERBE du point de vue syntaxique : il s'agit du rapport entre une fonction syntaxique ayant des propriétés particulières (voir ci-dessous) et le verbe considéré comme le "noeud de connexions" de la phrase.

Le point de vue syntaxique sera pris comme point de départ de l'analyse. On essaiera d'examiner l'ensemble des "propriétés subjectales" proposées par G. Lazard (<u>L'actance</u>, Presses Universitaires de France, 1994).

Dans le chapitre III consacré à la fonction subjectale, il élabore, à partir du français, des "propriétés subjectales" que l'on confronte à d'autres langues. Deux caractéristiques principales apparaissent : 1) le sujet est un terme indispensable à la prédication, 2) le sujet constitue un point de référence permanent tout au long de la phrase.

On peut dès lors distinguer des langues où "la fonction subjectale est définie par un riche ensemble de propriétés" (ch. III; § 5. 2. 1), d'autres où l'existence d'un sujet est "extrêmement ténue, presque nulle", d'autres enfin où "les propriétés subjectales se répartissent entre des actants différents". Nous allons voir ce qu'il en est en japonais.

Dans les phrases japonaises présentées seront utilisées les abréviations suivantes :

- AC: accompli

ASSERT : assertionCOND : conditionnelDET : détermination

- DIS :distant, c'est-à-dire marque de relation socio-distante (terminologie de Le Nestour) entre interlocuteurs

- DUR: duratif

- EXPLIC : marque de la valeur explicative de la prédication

- NEG: négation

- ORIG: origine, valeur proche de l'ablatif

PASS: passifPLU: plurielPOT: potentielQU: question

- REC : réciproque

- SUB: subordonnant

- TH: thème

- VAL : valideur (de l'assertion qui précède), terme d'I. Tamba.

- VOL : volitif

2 - LES RELATEURS

Parmi les relateurs du japonais on distingue en général des postpositions "relationnelles" (ou encore énonciatives) comme wa qui mettent en relation un terme avec une situation d'énonciation, et des postpositions "casuelles" comme ga, o, ni etc. qui marquent une relation au niveau prédicatif. Nous allons présenter les postpositions qui semblent avoir un rapport avec la notion de sujet.

2.1 - La postposition wa

Le caractère thématique de wa est en général reconnu. Cette postposition joue son rôle sur le plan de la visée communicative. Elle indique ce qui peut être considéré comme connu des interlocuteurs dans chaque acte d'énonciation. C'est donc un repère préalable à l'information nouvelle apportée dans le rhème.

Wa ne peut jamais suivre directement les postpositions ga et o (qui ont rapport avec l'actance centrale) alors que d'autres postpositions (ni, de, e, kara, made...) peuvent être directement suivies de wa lorsque le complément qu'elles introduisent se trouve thématisé:

(1) Tarô ga Hanako ni hon o yat -ta.
" " à livre donner-AC
"Tarô a donné un livre à Hanako".

- (2) Tarô wa Hanako ni hon o yatta.
 "Tarô, il a donné un livre à Hanako".
- (3) Hon wa Tarô ga Hanako ni yatta.

 "Le livre, Tarô l'a donné à Hanako".
- (4) Hanako ni wa Tarô ga hon o yatta.
 "Hanako, Tarô lui a donné un livre".

Des trois postpositions, il n'y a donc que *ni* qui se maintienne devant *wa*. Un problème d'interprétation se pose lorsque le terme thématisé par *wa* peut être considéré comme prime actant (c'est le cas de la phrase (2)). En utilisant les formalisations proposées par A. Wlodarczyk (1977) on a les deux schémas de (2)

(2')	Tarô	(ga)	wa	Hanako ni hon o yatta.
•	SU	JJET		PREDICAT
_	THEME			RHEME
(2")	Tarô 1	va	(Tarô ga)	Hanako ni hon o yatta.
			SUJET	PREDICAT
	THEM	1E		RHEME

Pour plus de clarté dans les analyses qui suivent on considérera comme <u>prédicat</u> le terme (verbe, adjectif verbal etc.) qui gouverne l'ensemble des relations à l'intérieur du rhème, et comme <u>prédication</u> le prédicat et les éléments qui en dépendent. Ces réserves faites, on peut faire les remarques suivantes :

Dans l'interprétation (2'), le "sujet" est considéré comme thématique, mais sa marque (ga) est effacée en surface.

Dans l'interprétation (2"), le terme thématisé doit être redupliqué dans le rhème, puis effacé par redondance. En effet la suppression de tarô ga est obligatoire.

Une troisième interprétation, plus proche de l'interlocuteur, montrera que c'est sur la foi des valences, saturées ou non, ainsi que du sens des éléments, que l'on pourra reconstituer le rapport de l'élément thématisé avec le verbe.

Sur le plan théorique cependant l'interprétation (2") nous paraît la plus satisfaisante car elle a le mérite de reconnaître le rôle fondamental de la thématisation en japonais (voir notamment l'étude du schème <u>SN1 wa SN2 ga</u>, ci-dessous),

d'expliquer le rapport THEME/RHEME dans des langues comme le japonais qui ne disposent pas d'anaphoriques de reprise, et surtout de ne pas mélanger syntaxe prédicative et visée communicative.

Il faut ajouter que l'élément thématisé par wa peut avoir de ce fait d'autres caractéristiques : contrastivité avec d'autres thèmes possibles ou voisins, généricité (la classe entière désignée par le nominal est alors prise en compte), définitude (l'élément thématisé est alors défini), cohérence textuelle (à cause des liaisons transphrastiques que le thème établit). Ces valeurs ne sont pas automatiques et dépendent du contexte de la thématisation.

2.2 - La postposition ga

La postposition ga a souvent été présentée comme l'indicateur du sujet. Cette présentation demande à être regardée de plus près car ga joue des rôles très diversifiés.

- Focalisation.

Soit l'énoncé :

(5) Watashi ga Uematsu desu . moi " " VAL+DIS

"C'est moi, Uematsu."

En règle générale, la première personne n'est pas manifestée. En effet l'appareil de l'énonciation fonctionne ainsi : si aucune autre personne n'est manifestée dans le contexte précédent, l'énoncé renverra au locuteur dans une assertion, à l'allocutaire dans une interrogation. Si la première personne est thématisée (par wa) elle prendra une valeur contrastive (thème nouveau), si elle est marquée par ga, elle est rhématisée et répond à une question antérieure :

(6) Uematsu san wa dochira desu ka.

" " Mr TH lequel VAL+DIS QU

"Mr Uematsu, qui est-ce?"

Ici le nom (thématisé) est connu, mais c'est l'identification d'un individu dans un groupe qui fait problème.

La postposition ga peut aussi suivre directement un indicateur de fonction pour focaliser un complément :

(7) Kore kara ga taihen desu yo.
ceci ORIG difficile VAL+DIS ASSERT
"C'est à partir de maintenant que ça va être difficile."

La séquence *kara ga* semble indiquer que *ga* ne fait pas partie du même paradigme que *kara*, *made*, *e*, *de* qu'il peut suivre directement. Par contre, il ne pourra pas suivre directement les indicateurs d'actance de la zone centrale *ga*, *o*, *ni*.

Sur le plan syntaxique on peut aussi considérer que ga marque l'ensemble kore kara comme terme de départ. *1

Ainsi, même dans son rôle de focalisation, ga marque le point de départ de la prédication.

- Conjonction.

Ga peut aussi jouer un rôle de conjonction reliant deux propositions. Selon Shimamori (1991), ce rôle est alors de mettre deux faits en relation sans expliciter le rapport existant. Le rôle adversatif souvent attribué à ga ne serait qu'un cas particulier de cette simple liaison :

(8) Kore kara eiga ni iki -masu ga issho ni iki -mas -en ka. ceci ORIG cinéma à aller- DIS ensemble aller-DIS-NEG QU "Je vais au cinéma (dès) maintenant; ne voulez-vous pas y aller avec moi?"

On peut néanmoins considérer que, toute proposition qu'elle soit, cette première proposition est aussi un terme de départ.

- Propositions subordonnées

En principe le thème ne peut apparaître en proposition subordonnée (il deviendrait alors thème secondaire). Le terme de départ d'une proposition subordonnée sera donc marqué par ga:

(9) Kodomo- tachi ga amari ni mo sawagashii node ...
enfant-PLU trop bruyant parce que.
"Comme les enfants étaient trop bruyants ..."

- Mise en existence

Ga est utilisé de préférence à wa dans les énoncés de mise en existence :

(10) Shôgatsu ni wa, tokubetsu na ryôri ga takusan jour de l'an à TH spécial plat beaucoup

ari-masu. y avoir-DIS

"Au jour de l'an, il y a beaucoup de plats spéciaux."

- Evénement non encore connu

Dans les énoncés événementiels (un récit par exemple), ga mettra en existence un événement nouveau. Comme dans le cas précédent, dans ce cas c'est le rhème entier qui apporte l'information nouvelle, et pas seulement l'expansion suivie de ga:

(11) Ôku no hito ga otera e iki -masu.
beaucoup de gens temple à aller-DIS
"Beaucoup de gens vont au temple."

- Détermination

Jusqu'à l'époque de Heian (794-1192), ga était avant tout une marque de détermination. Ce rôle a laissé des traces dans des locutions figées :

wa ga kuni nous de pays "notre pays."

mais aussi dans la proposition subordonnée où ga peut commuter avec no:

(12) Kare ga (ou no) kat -ta hon wa yo -katta. lui acheter AC livre TH bien -AC "Le livre qu'il a acheté était intéressant."

Cette structure rappelle ce qu'A. Martinet (1985) appelle "ergativo-génitif", la subordonnée présentant en quelque sorte l'action de l'agent.

De l'ensemble de ces caractéristiques des postpositions wa et ga, on peut dégager le tableau comparatif suivant :

wa	ga
- thématisation	- rhématisation
- déjà mis en existence par des opérations antérieures	- mise en existence
- repère déjà connu du couple énonciatif	- terme non encore connu du couple énonciatif
- rappel d'un terme antérieur à la prédication	- terme de départ de la prédication.

2.3 - Le schème dit à "double sujet"

On a pu parler en japonais de "structure à double sujet" à propos de la combinaison <u>SN1-wa SN2-ga</u>. H. Maës (1976) a appelé le premier (marqué par wa) "sujet large", et le second (marqué par ga) "sujet étroit" à cause d'une relation sémantique "englobant/englobé" qui relie les deux SN. Alors que l'on se demandait si l'on pouvait parler de "sujet" en japonais, on se retrouve en présence de deux candidats à la fonction "sujet"! L'étude d'une telle combinaison a suscité une abondante littérature linguistique. Elle est pourtant inévitable pour cerner la complexité du problème posé. Il nous semble problématique de poser, comme Maës, une identité de fonction syntaxique des deux éléments pour, ensuite, les distinguer par une particularité sémantique.

Ainsi, dans l'exemple fréquemment cité :

(13) Zô wa hana ga nagai. éléphant TH nez long "L'éléphant, sa trompe est longue."

L'idée d'un double sujet a été renforcée par le fait que, dans le premier élément, wa peut commuter avec ga:

(14) Zô ga hana ga nagai.
"C'est l'éléphant qui a la trompe la plus longue."

En (14) $z\hat{o}$ se trouve focalisé. L'énoncé répond à une question de type : "Quel est l'animal qui a la trompe la plus longue ?"

H. Maës (1976) cite un cas de triplement de ga:

(15) Bunmeikoku ga dansei ga jumyô ga mijikai koto wa ...

pays civilisé homme vie bref fait TH

"Quant au fait que c'est dans les pays civilisés et c'est, pour les hommes, que
la durée de vie est la plus brève ..."

Si ce cas de figure apparaît, à la limite, possible, les locuteurs japonais préfèreront la construction déterminative :

(16) Bunmeikoku no dansei no jumyô ga mijikai koto wa ...
pays civilisé de homme de vie bref fait TH
"Quant au fait que la vie des hommes des pays civilisés est la plus brève ..."

Cette construction lève tout risque d'ambiguïté mais on n'a plus là d'effet de focalisation. La commutation ga/no explicite la relation d'inclusion qui lie jumyô à dansei et dansei à bunmeikoku.

Dans le cas de la construction dite "à double sujet", on a pu considérer que c'est le premier terme qui possède les propriétés subjectales. *2

Cette interprétation nous semble critiquable pour les raisons suivantes :

- le prémier terme est soit thématique (marque wa), soit focalisé (marque ga),
- dans bien des cas (cf phrases (14), (15)) le premier terme peut être mis en détermination,
- si l'on considère, comme nous le faisons, la particule ga comme marque d'actant l, on peut remarquer qu'en (14) hana entre directement en relation avec le prédicat adjectival nagai tandis que $Z\hat{o}$ est mis en rapport avec l'ensemble de la relation prédicative hana ga nagai.

En fait, si on peut avoir une répétition de la même marque (ga, ou wa en cas de double thématisation), l'ordre des éléments est fixé dans ce type de schème : le premier élément ne peut permuter avec le second : la relation sémantique entre les deux termes vient relayer le marquage syntaxique. Le rôle de chacun des éléments est donc indiqué par son sens et par sa position dans la phrase.

Pour toutes les raisons qui précèdent, le deuxième élément du schème dit à "double sujet" nous semble le plus étroitement lié au prédicat dont il constitue le prime actant.

Le premier élément, s'il est marqué par wa, sera considéré comme thème. S'il est marqué par ga, il s'agit d'une construction distincte : en (14) une prédication déjà définie (hana ga nagai) est enchâssée dans une prédication plus large (Zô ga hana ga nagai). Le problème en japonais est qu'on ne trouve qu'un seul prédicat (nagai) alors que le français marque la relation enchâssant/enchâssé à l'aide d'une copule.

Autrement dit, le ga qui suit et marque Zô établit une relation entre celui-ci et la prédication déjà établie hana ga nagai ("son appendice nasal est long"). On peut aussi noter que le marqueur de "relation" ga peut être glosé en français par un pronom "relatif": "L'éléphant est celui dont l'appendice nasal est (le plus) long". *3

3 - PROPRIETES SUBJECTALES

Lazard (1994) propose un ensemble de "propriétés subjectales", élaborées à partir du français, et confrontées à d'autres langues. Nous avons choisi celles qui nous semblaient les plus caractéristiques pour le japonais. Nous en avons ajouté une (3.5).

Les premières propriétés (3.1 à 3.6) relèvent, en gros, de la première grande caractéristique subjectale distinguée par Lazard : <u>la solidarité du sujet et du prédicat</u>. La dernière (3.7) concerne la seconde grande caractéristique qu'il distingue : <u>la "permanence référentielle</u>".

3.1 - Caractère obligatoire

Cette propriété est difficilement applicable au japonais. En effet, les expansions nominales du prédicat y sont en général facultatives. L'expansion dont la contrainte est la plus forte est le second actant, de type accusatif (marque o):

(18) gohan o taberu: "manger" repas manger

Le verbe *taberu* pourra moins aisément qu'en français s'employer sans complément.

Par contre le prime actant est facultatif, mais il est en général nécessaire à la construction du sens : il devra donc être induit du contexte ou de la situation.

3.2 - Accord verbal

Ce critère est inapplicable en japonais car le verbe est invariable selon les personnes, le genre ou le nombre.

Le Nestour (1978) cite l'exception de l'injonctif rude qui distingue la seconde personne (*Nom-e*: "Bois!") et la première (*Nom-ô*: "Buvons!"), ou - lors d'un entretien récent -, l'injonctif non-distant qui distingue la seconde personne (*Nonde!*) et la première (*Nomô!*). Mais, ajoute-t-il, l'injonctif a-t-il un sujet? Ou en a-t-il deux, comme le factitif?

3.3 - Antéposition

Le marquage des fonctions syntaxiques par une postposition donne une grande latitude combinatoire aux différents SN. L'antéposition apparaît plutôt comme la position thématique que comme celle d'un éventuel "sujet", encore que le thème puisse apparaître après le second actant :

(19) Kôhî o Yamamoto san wa non -da. café Yamamoto Mr TH boire-AC "Du café, Mr Yamamoto, il en a bu."

3.4 - Absence de marque

Dans certaines langues l'absence de marque de fonction est le corollaire du rôle fonctionnel de la position. Les fonctions non marquées apparaissent alors comme centrales.

En japonais toutes les fonctions syntaxiques sont ou peuvent être marquées. A noter cependant que, dans la conversation, certains SN peuvent apparaître sans indicateur syntaxique, notamment les actants centraux (A1 et A2).

On peut donc dire que, des quatre premières propriétés proposées par Lazard, aucune ne permet d'identifier un sujet en japonais. C'est pourquoi certains linguistes, y compris des Japonais (voir notamment Mikami Akira, 1963) ont écarté cette notion de la grammaire japonaise.

On se propose cependant d'ajouter un cinquième critère fondamental, celui de la compatibilité des actants centraux avec l'ensemble des prédicats verbaux ou adjectivaux.

3.5 - Compatibilité avec l'ensemble des prédicats

Certains actants centraux apparaissent comme spécifiques à certaines catégories de prédicats. C'est le cas des "objets" avec les verbes transitifs. Or le prime actant est souvent, et notamment en japonais, compatible avec l'ensemble des types de prédicat. On ne trouve guère que certains adjectifs verbaux qui semblent l'exclure : ainsi atsui ("chaud") voudra dire aussi bien "J'ai chaud !" que "Il fait chaud !", et l'on pourra difficilement lui adjoindre un terme de départ. Mais on dira sans difficulté oyu ga atsui ("l'eau est chaude") avec un terme de départ plus concret, aussi bien que ano heya ga atsui ("cette pièce est très chaude", "il fait très chaud dans cette pièce"); dans les deux cas, le terme de départ est de fait le vecteur du vrai sujet, la température, et non pas la température elle-même.

Avec les autres types de prédicat, et notamment les verbes, la restauration d'un "terme de départ" de la prédication est non seulement possible, mais nécessaire à la construction du sens. S'il n'est pas présent dans la phrase (ce qui est fréquent), il faudra en chercher la trace dans le contexte ou dans la situation.

On peut donc considérer que ce terme de départ, qu'il soit présent dans l'énoncé ou dans le contexte, constitue bien la valence 1 du prédicat, le "prime actant", effaçable comme tous les autres actants.

Mais Tesnière (1959), traitant de l'opposition <u>sujet/prédicat</u>, n'affirmait-il pas qu' "il est difficile de mettre sur un pied d'égalité le sujet, qui ne contient souvent qu'un seul mot, et qui peut même n'être pas pleinement exprimé, avec le prédicat, dont l'énonciation est obligatoire et comporte, dans la majorité des cas, des éléments beaucoup plus nombreux que ceux du sujet." ? (Chapitre 49).

3.6 - "Sujet" et orientation verbale

Si le "sujet" est le terme de départ de la prédication, on peut s'attendre à ce qu'il constitue le pivot de l'orientation du procès. Dans les langues européennes, c'est ce qui se passe pour les diathèses réfléchie, réciproque et passive.

- En japonais <u>l'orientation réfléchie</u> peut être liée à l'absence d'objet, ou à son caractère "interne" :
- (20) Kodomo wa (ou ga) te o araw-a-nakereba narimasen.

 Enfant TH main laver il faut

 "Il faut que les enfants se lavent les mains."

L'appartenance de *te* à *kodomo* assure une réflection du procès sur le terme de départ. Celui-ci peut être marqué par *wa* ou *ga* (avec une différence dans la visée communicative).

- <u>La réciprocité</u> du procès se forme dans le SV par l'adjonction du verbe *au* ("s'associer, s'assortir à, rencontrer") au lexème verbal de base (quelques modifications morphologiques se produisent à la suture des deux verbes, avec un -i-de composition, de jonction pour un grand nombre de verbes):
- (21) Futari no sumôtori ga hageshiku kumi -at-ta.
 deux DET sumôtori violemment étreindre -REC-AC
 "Les deux sumôtori se sont violemment empoignés."

Ici aussi, l'actant 1, marqué par ga ou wa constitue le pivot de la construction réciproque.

- <u>Le suffixe -(ra) re (ru)</u> a des valeurs très variées en japonais : déférence, potentialité, spontanéité du procès, passifs "direct" et "indirect". Il ne modifie pas toujours l'orientation du prédicat et les rapports interactanciels (comme dans son usage déférent).

Cependant dans l'usage "passif" du suffixe -(ra) re (ru) il y a réorganisation des rapports entre les actants : l'objet de la phrase active (A2) devient le terme de départ (A1), marqué par wa ou ga, de la phrase "passive" correspondante :

(22) Ongaku ga butai no shinkô o tasukeru.
musique scène de progression soutenir
"La musique soutient la progression scénique."

Avec le suffixe (ra) re (ru) et la marque agentielle ni, la phrase devient :

(23) Butai no shinkô ga ongaku ni tasuke -rare -ru. scène de progression musique par soutenir-PASSIF "La progression scénique est soutenue par la musique."

Le plus souvent l'agent se trouve alors omis. Son maintien est lié à la catégorie du nom : animé, force de la nature ou nom abstrait.

3.7 - La permanence référentielle

Pour Lazard (opus cité), outre la solidarité du sujet et du prédicat, une autre grande propriété caractérise le sujet : la "permanence référentielle". "Tout se passe comme si, écrit Lazard (ch.III), le sujet du verbe premier ou régissant constituait un point de référence permanent tout au long de la phrase". Cette permanence référentielle est étudiée à travers plusieurs phénomènes : l'omission possible du sujet dans les propositions coordonnées, dans les propositions complétives ayant même sujet que le verbe régissant, ou le cas du gérondif qui doit avoir même sujet que le verbe principal.

Il s'agit en fait de propriétés morphosyntaxiques que Lazard a groupées, pour fixer les idées, sous cette étiquette, le sujet étant pour lui une notion grammaticale dont les propriétés reflètent et grammaticalisent celles du thème.

Voyons ce qu'il en est des SN marqués par wa et ga.

3.7. 1 - Propositions subordonnées et coordonnées

Nous avons vu (2.2) que les SN marqués par ga apparaissent dans les propositions subordonnées, alors que les SN marqués par wa renvoient nécessairement au verbe principal.

En réalité les SN marqués par ga peuvent être à la fois reliés au verbe subordonné et au verbe principal. Dans le cas de propositions coordonnées il en va de même : un unique SN, marqué par ga, peut renvoyer à plusieurs verbes coordonnés.

- de me naka onaka no sono tane ga (24)Suru to, bourgeon à intérieur de ventre pépin ce alors "Alors ce pépin, faisant pousser un bourgeon dans son
 - o dashi- te, dandan ôkiku nar -i, atama pousser SUB de plus en plus grand devenir -SUSP, tête ventre, grandit de plus en plus et poussa au-dessus

no ue ni tsukidashi - te shimai - mashi - ta. de dessus au saillir - SUB finir - DIS - AC . de sa tête." Tane ga ("le pépin") fonctionne donc comme terme de départ de trois propositions :

- une subordonnée (marquée par -te),
- une principale "suspendue" (le -i final de nar-i marque que la phrase n'est pas terminée),
- une principale "conclusive" (de fin de phrase) formée du SV *tsukidashite shimaimashita* dans laquelle le verbe *shimau* précise que l'action est menée jusqu'à son terme.

Le syntagme marqué par ga a donc un pouvoir de permanence référentielle, tout comme le SN marqué par wa. Dans la phrase précédente le remplacement de sono tane ga par sono tane wa est possible ; il laisserait supposer un contraste entre le pépin (thématisé par wa) et d'autres pépins.

Enfin, à côté de wa et ga, on pourrait avoir un "syntagme vide" qui, par l'implication contextuelle, aurait le même effet de permanence :

(25) Chikatetsu ni not -ta n da - t - tara, métro dans monter -AC EXPLIC - COND "S'il a pris le métro,

mô sugu kuru. bientôt venir.

il va bientôt venir."

Dans la subordonnée et la principale il y a même terme de départ (troisième personne non marquée).

L'ensemble de ces combinaisons montre qu'un SN marqué par ga comme un SN marqué par wa ou même un terme non manifesté, peut avoir une certaine permanence référentielle tout au long de la phrase mais cette propriété est, dans une certaine mesure, partagée par d'autres compléments, actanciels ou circonstanciels.

3.7. 2 - Propositions complétives

Dans certains cas, écrit Lazard (op. cité), lorsqu'une proposition complétive a le même sujet que le verbe régissant, il faut employer l'infinitif (sans sujet). En fr., par exemple, "Je veux que tu y ailles" s'oppose à "Je veux y aller."

En japonais, l'infinitif n'existe pas. Le mode "volitif" se manifeste par le suffixe -tai qui renvoie, dans une assertion, à l'énonciateur :

(26) Pari ni iki -tai.
Paris à aller -VOL
"Je veux aller à Paris."

Si le terme de départ de l'action présentée dans la base verbale ne coïncide pas avec l'énonciateur, il faut avoir recours à une autre construction : VERBE DE

BASE + SUBORDINATION MARQUEE PAR -te + ADJ VERBAL hoshii ("désiré"). Ainsi :

(27) (Kimi ni) Pari ni i -t-te hoshii toi en ce qui concerne Paris à aller- -SUB désiré "Je veux que tu ailles à Paris."

3. 7. 3 - Gérondif

Selon Lazard, "le gérondif doit avoir même sujet (implicite) que le verbe régissant." Il cite l'exemple français "les policiers interrogent les supects en fumant" dans lequel ce sont les policiers qui fument, non les suspects.

On peut trouver dans la forme compositive du verbe (finale -i ou -e) suivie du suffixe nagara ("tout en...") un équivalent approximatif du gérondif :

- (28) Keikan-tachi wa tabako o sui -nagara yôgisha policier-PLU TH tabac fumer tout en suspect
 - o jinmon suru.

 question faire

 "Les policiers, ils interrogent les suspects en fumant."

La subordonnée tabako o sui-nagara renvoie au terme de départ (ici thématisé) keikan-tachi wa. Si la subordonnée renvoyait à l'objet yôgisha, il faudrait utiliser une autre construction (subordonnée antéposée au nom qu'elle détermine):

- (29) Keikan-tachi wa tabako o sut -te iru yôgisha policier-PLU TH tabac fumer-DUR suspect
 - o jinmon suru.

 question faire
 "Les policiers, ils interrogent les suspects (qui sont) en train de fumer."

Dans les différentes constructions examinées, on constate que le terme de départ, qu'il soit marqué par wa, ga ou omis, peut constituer un point de référence permanent tout au long de la phrase.

CONCLUSION

Parmi les propriétés subjectales passées en revue, très peu caractérisent un actant particulier : il n'y a pas d'actant obligatoire, pas d'accord verbal, tous les actants peuvent être marqués par une postposition, et ils ne semblent pas avoir de position fixe les uns par rapport aux autres. Ces critères confortent le point de vue de Mikami

(1963) qui affirme avec insistance que le japonais n'a pas de "sujet" parce que le prédicat (verbal ou verbo-adjectival) suffit à former un énoncé minimal et qu'il ne dépend pas d'un sujet comme dans les langues occidentales (voir aussi Shimamori 1991). Il est vrai que du point de vue des critères précités aucun des satellites qui gravitent autour du prédicat ne semble avoir d'importance privilégiée.

Cependant certaines des propriétés subjectales examinées peuvent caractériser un actant : ce sont les phénomènes d'orientation (passif, réciproque, réfléchi) qui se construisent par rapport au prime actant ; ce sont aussi les phénomènes de "permanence référentielle" qui font du prime actant un point de référence permanent tout au long de la phrase.

Mais cette propriété se trouve répartie entre différents syntagmes : le thème, marqué par wa, le terme de départ de la prédication, marqué par ga, ou même un terme omis mais reconstituable à partir du contexte.

On pourrait donc en conclure que, du point de vue des propriétés examinées, la "configuration subjectale" y apparaît comme "ténue" ou "diffuse", selon des termes appliqués par Lazard (1994) à d'autres langues.

Une autre interprétation semble, cependant, possible. Elle serait élaborée dans une perspective sémantico-référentielle *4 et prendrait en compte l'ensemble d'une situation de communication. Dans cette perspective une prédication est difficilement vide de toute référence. Autrement dit un terme de départ de la prédication est nécessaire à la construction du sens, même s'il n'est pas manifesté dans la phrase. Ce terme de départ, présent dans l'énoncé ou dans son contexte, constituera la valence 1, ou prime actant. S'il n'est pas lié, comme les autres actants, à telle ou telle catégorie de prédicat, c'est qu'il est lié à la prédication elle-même. C'est à la fois le prime actant, et le moins spécifique de tous les actants. Lazard (op. cité; III § 5.1.1) remarque d'ailleurs que "le sujet se classe indéniablement parmi les actants centraux" et qu'il apparaît en même temps "comme plus distant du verbe que tous les autres termes nominaux". On pourrait dès lors appeler "sujet" au sens large ce prime actant, qu'il soit obligatoire ou non, et quelle que soit la nature de sa relation avec le prédicat (agent, patient, destinataire). Notre vision du fait linguistique nous amène ici à reconsidérer les généralisations syntaxiques appliquées par Lazard au sujet en français. Nous les avons citées au début de cette étude, dans leur contexte proprement syntaxique, mais notre intention est d'en élargir le champ au domaine énonciatif. S'agit-il encore de linguistique lorsqu'on dépasse le cadre de ce qui est énoncé ? Alors il n'est plus question de présence obligatoire ou non : 1) le sujet est [, présent ou non,] indispensable à la prédication. 2) [Présent ou non,] le sujet constitue un point de référence permanent tout au long de la phrase.

En japonais ce "sujet" serait alors soit marqué par ga, soit absent de l'énoncé, soit effacé dans le rhème (en cas de thématisation).

La marque ga joue de multiples rôles. Le plus général pourrait être celui de fléchage d'un élément qu'elle met en rapport avec le prédicat, d'où - dans certains contextes - son rôle accentué de focalisation. On peut dès lors se demander si ces différents rôles, et notamment le marquage du prime actant, ne dérivent pas de ce

fléchage. Lazard signale d'ailleurs que "les notions de sujet et de prédicat sont nées de l'acte de communication linguistique". Le japonais montrerait alors comment une relation actancielle peut dériver d'une mise en valeur énonciative.

Quant au thème il doit être distingué du sujet même si, comme le montre Lazard (1994), l'affinité du sujet et du thème est fréquente. Celui-ci constitue un repère préalable à la prédication, qui ne sera manifesté que si le locuteur éprouve le besoin de le préciser. Et l'on peut, comme pour le sujet, postuler son universalité, quelque soit le procédé de thématisation employé.

NOTES

1. A la suite d'A. Culioli (1989) nous appelons "terme de départ" le terme à partir duquel s'oriente la "relation prédicative".

2. Sugamoto (1982), à la suite de Shibatani (1978), considère comme sujet de la phrase japonaise le terme qui contrôle les processus de réflexivisation, d'honorification, auxquels elle ajoute celui de relativisation.

Ces critères lui permettent d'identifier comme "sujet" le premier terme (marqué

par wa ou ga) dans le schème x wa - y ga, ou encore x ga - y ga.

On peut déjà remarquer la circularité de l'argumentation : pourquoi limiter l'analyse à ces critères, sont-ils (à eux seuls) caractéristiques de la fonction sujet ?

– En ce qui concerne la réflexivisation on notera que "le pronom réfléchi" *jibun* ("soi-même") est invariable selon la personne et n'est pas nécessaire à la formation du réfléchi. Dans les exemples cités par Sugamoto il sert à marquer la coréférence plutôt que la réfléxivisation proprement dite. Ainsi l'exemple (29):

Watashi wa ano hito ga jibun no imôto to moi TH cette personne soi de soeur avec. "Pour moi, cette personne est pareille à ma soeur."

onaji ni mieru. pareil sembler.

Ici *jibun* renvoie bien au premier terme, mais il n'y a pas réfléxivisation (identité de l'agent et du patient). Par contre elle apparaît dans l'exemple (27) de Sugamoto:

Tanaka san wa musuko ga jibunjishin ni hoken da "Mr TH fils soi-même pour assurance "Mr. Tanaka, son fils s'est assuré."

kake - ta.
prendre - AC.

Ici il y a bien réflexivisation, mais l'ensemble *jibunjishin* renvoie précisément au second terme (marqué par ga). De plus si l'on remplace *jibunjishin* par *jibun* le procès renvoie au premier terme (= "son fils l'a assuré"), mais il n'y a plus de réflexivisation. Le test de réflexivisation par *jibun* ne paraît donc pas pertinent.

- En ce qui concerne "l'honorification" on peut objecter que si l'auxiliaire honorifique *ni naru* renvoie bien au premier terme, il suit toujours un verbe (nominalisé dans ce schème) qui, lui, renvoie au second terme. Ce genre de syntagme verbal à deux référents est fréquent en japonais.
- Enfin Sugamoto veut prouver que dans la relativisation le premier terme reste sujet de la subordonnée, alors que le second terme devient régissant :
- (7 b) Watashi wa shima ga mie ta.

 Moi TH île être visible AC
 "Moi, j'ai vu l'île."

devient par subordination:

(20) Watashi ga mieta shima...
"L'île que j'ai vue..."

Mais l'on pourrait aussi bien prendre le NP₂ comme terme de départ de la relative :

Shima ga mieta watashi...
"Moi qui ai vu l'île..."

la démonstration de Sugamoto est donc insuffisante.

L'ensemble de l'argumentation de Sugamoto tend à prouver que dans toute une série d'énoncés le second terme, marqué par ga, est un "non-sujet", un "nominatifobjet" alors que le premier terme (en général thématisé) constitue le sujet.

C'est cette volonté de trouver à tout prix dans le schème x wa - y ga (ou x ga - y ga) une construction transitive de type occidental qui l'amène à négliger certains des phénomènes que nous avons présentés, et à confondre fréquemment le syntaxique et le sémantique comme le montre la formule fréquemment répétée "can be interpreted"...

- 3. Selon cette interprétation on ne peut donc parler de "double sujet" mais plutôt de deux sujets correspondant à deux prédications différentes : une prédication enchâssante et une prédication enchâssée.
- 4. Une partie des remarques qui suivent ont été élaborées dans des entretiens avec Patrik Le Nestour ; Lille (1993-94).

BIBLIOGRAPHIE

CAUSERET (J.F.) 1992 : <u>Actance et circonstance : le cas du japonais</u>, Thèse de doctorat de linguistique générale et appliquée Université Paris V, René Descartes.

CULIOLI (A .) 1989 : <u>Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe</u>, Coll. ERA 642, compl. au vol. 2, Paris VII - D.R.L.

LAZARD (G.) 1994: L'actance, Paris, P.U.F.

LE NESTOUR (P.) 1978 : "Détermination de la personne linguistique en japonais", in Cahiers de linguistique Asie orientale, n° 3, Paris, CRLAO.

MAES (H.) 1976 : <u>Présentation syntaxique du japonais standard</u>, Travaux du groupe de linguistique japonaise, vol. III, Université Paris VII -L'Asiathèque.

MARTINET (A.) 1985 : Syntaxe générale, Collection U, Paris, Armand Colin.

MIKAMI (A.) 1963 : Nihongo no ronri - WA to GA, Tôkyô, Kuroshio Shuppan (3e éd.1974).

SHIMAMORI (R.) 1991 : Des particules japonaises, Tôkyô, Librairie Taishûkan.

SUGAMOTO (N.) 1982: "Transitivity and objecthood in Japanese" in <u>Studies in Transitivity</u>, <u>Syntax and Semantics</u> n° 15, P.J. Hopper, S.A. Thompson (Ed.), New York, Academic Press.

TESNIERE (L.) 1959 : Eléments de syntaxe structurale, Paris, Klincksieck.

WLODARCZYK (A .) 1977 : "Le fonctionnement syntaxique du syntagme nominal japonais", <u>Travaux du groupe de linguistique japonaise</u>, vol. IV, Université Paris VII - l'Asiathèque.